



## **RAPPORTS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MULATIERE**

**LUNDI 30 JANVIER 2012 A 20H30**

- **Nomination d'un secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente (du 28 novembre 2012) par les conseillers qui y ont assisté**

### **ORDRE DU JOUR**

**N°2012-01 : DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES. AFFAIRES TRAITEES PAR MONSIEUR LE MAIRE**

**RAPPORTEUR : M. BARRET**

1° - Suite au péril imminent, relogement de :

- Mme DOUAL et M. CARRERE ;
- M. GOMEZ et M. GUIMARAES

Etablissement d'une convention d'occupation précaire de 3 mois..

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport.**

---

**N°2012-02 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)**

**RAPPORTEUR : M. de MONTCLOS**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'une délibération transmise au contrôle de légalité à la Préfecture mais n'a aucun caractère décisionnel. Il se tient dans un délai de deux mois qui précèdent le vote du budget.

**1) La prise en compte des perspectives économiques et financières nationales :**

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte qui dépasse le simple cadre local et doivent prendre en compte :

- les données économiques locales et nationales voir internationales ;
- les données sur les orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local ;
- les perspectives pour l'année à venir et les prévisions au-delà du cadre annuel sur le positionnement des autres acteurs appelés à jouer avec la Commune un rôle de partenaires et (ou) de financeurs dans les actions projetées.

Au-delà les orientations s'appuient sur l'analyse de notre propre situation financière et sur l'évolution de notre population.

Les éléments apportés ici permettent d'alimenter la réflexion en vue de ce débat. Le contexte économique nous invite à la prudence.

## Sur les données économiques :

-L'inflation prévisionnelle initialement retenue pour 2012 serait de l'ordre de + 1.70%. Cette donnée conditionne certaines dotations de l'Etat aux Collectivités Locales.

-Le projet de loi de finances pour 2012 table initialement sur une croissance d'environ + 1%.

Le retour à l'équilibre des finances publiques repose sur la maîtrise des dépenses publiques dans leur globalité. Cet effort de redressement sur plusieurs années engage l'ensemble des acteurs.

## Sur les concours financiers de l'Etat aux Collectivités Locales : (Loi de Finances)

L'Etat a gelé les dotations des collectivités territoriales de 2011 à 2014, à part quelques dotations qui suivent une règle d'indexation spécifique à l'intérieur de l'enveloppe globale. L'ensemble des concours financiers de L'Etat aux collectivités territoriales sera donc stabilisé en valeur en 2012, comme en 2011.

Note de L' AMF (Association des Maires de France): « les potentiels fiscal et financier des communes et EPCI à fiscalité propre, utilisés pour la répartition des dotations, font l'objet de profondes modifications, .....Bien qu'aucune simulation n'ait été fournie, l'on peut imaginer que ces changements auront des incidences très importantes sur la répartition des dotations à partir de 2012. ».

Des garanties joueront sur 3 ans en cas de perte d'éligibilité.

## 2) Perspectives économiques et financières locales :

### La Dotation Globale de Fonctionnement :

Il en est ainsi de la DGF qui n'est plus indexée sur l'inflation mais est fixée par la loi de finances.

Rappel : la Dotation Forfaitaire nous intéresse au premier chef.

Les grandes lignes en sont les suivantes :

- La Dotation Forfaitaire : elle est composée principalement :

- d'une dotation de base destinée à tenir compte des charges liées à l'importance de la population.
- Le chiffre de la population est important à noter. Vous trouverez ci après les données populations DGF prises en compte sur plusieurs années. La baisse de population est censée entraîner de facto une baisse de la DGF donc d'une recette importante alors que les dépenses de fonctionnement par habitant augmentent (charges supportées par un nombre plus faible de Mulatins et maintien des efforts d'investissements au service de la population générant des frais de fonctionnement supplémentaires.)
- d'une dotation superficielle par ha.
- d'une garantie qui devrait subir un écrêtement pour certaines Communes.

### POPULATIONS DGF

ANNEES	1993	1998	2003	<b>2008</b>	2009	2010	2011	2012
POPULATION	7597	7492	6945	<b>6945</b>	6787	6696	6609	6597

« Afin d'assurer l'égalité de traitement des Communes, la population est calculée à une même date : c'est l'année médiane du cycle des recensements qui est retenue pour chacune d'elles. Pour le cycle 2007-2011, on retient l'année 2009. La DGF 2012 s'appuiera donc sur les chiffres de population de 2009 et ainsi de suite... » (Source INSEE).

La population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2012 dans l'attente d'un décret d'authentification serait donc de 6597 H.

Avec le jeu des mécanismes de compensations et de péréquations et dans l'attente des données officielles de la Préfecture, nos services ont calculé une estimation de la DGF au dessous de celle de 2011, celle ci accusant une baisse sensible depuis 2008.

- D.G.F. 2007 : 779 469 €.
- D.G.F. 2008 : **790 025 €.**
- D.G.F. 2009 : 778 874 €.
- D.G.F. 2010 : 769 235 €.
- D.G.F. 2011 : 754 972 €
- D.G.F. 2012 : **730 000 €.**(Estimation)

### **- La Fiscalité :**

La Loi de Finances fixe la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2011 à 1.8%

Rappel des revalorisations précédentes :

2004	2005	2006	2007	2008	2009 (non bâti)	2009 (bâti)	2010	2011	2012
+1.50%	+1.80%	+1.80%	+1.80%	+1.60%	+1.50%	+2.50%	+1.20%	+2%	+1.8%

Face à cette revalorisation, nous envisageons donc de ne pas augmenter les taux d'imposition afin de ne pas aggraver plus le poids fiscal des ménages, les contribuables étant déjà impactés par la baisse du pouvoir d'achat.

Sur notre Commune, il a été précisé l'an dernier que près de 39% des foyers sont non imposables. Il conviendra donc de suivre l'évolution de ce pourcentage avec l'évolution du chiffre de la population. Une analyse devra être faite dès que la trésorerie nous aura fourni les documents nécessaires.

Par ailleurs, les variations physiques de la fiscalité dues aux quelques programmes immobiliers récents auront eu un impact réel en partie sur 2011 et sur 2012. Le peu de foncier disponible sur la Commune ne permet pas d'envisager une variation physique importante de la fiscalité, la masse imposée connaîtra peu d'augmentation, ce qui est une nouvelle source d'inquiétude par rapport à l'évolution de nos recettes, la charge fiscale et l'endettement devront être supportés par un nombre de contribuables en diminution.

Nous insistons principalement sur ces données (**D.G.F. et fiscalité**) parce qu'elles conditionnent à plus de 60% le budget de Fonctionnement de la Commune, voire environ 80% si on rajoute l'attribution de compensation du Grand Lyon dans le cadre de la T.P.U.

---

### **Des orientations liées aux résultats et aux évolutions budgétaires**

Le résultat de clôture qui apparaîtra au Compte Administratif **2011** devrait présenter un **excédent de fonctionnement global** de **629 035 €** et un **excédent d'investissement** de l'ordre de **232 141 €**, soit un **résultat global** de **861 176 €**

Le résultat de fonctionnement devra être affecté en partie pour couvrir le besoin de financement des investissements nouveaux et en partie le financement des reports d'investissements (dépenses engagées, non mandatées s'élevant à 452 472 € (v place Leclerc pour 332000 €, balmes quai JJ Rousseau pour 100 000 €...))

Le résultat de fonctionnement à reporter sera donc de 408 704 €.

Ces dernières années notre excédent de trésorerie a diminué, impliquant une réduction de notre capacité d'autofinancement. Le recours à l'emprunt dans un contexte financier et monétaire actuel très incertain et fragilisé nous amène à être prudents dans la réalisation de nos investissements. Le fait de retrouver et de dégager sur l'exercice 2011 une marge d'autofinancement suffisante et qu'il conviendra de préserver pour le futur nous rend moins dépendant du marché financier.

Mais ce n'est pas trop insister que de dire que la marge de manœuvre pour faire progresser nos recettes se réduit et peut paraître préoccupante.

## **I) CONCERNANT LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT :**

### **a) l'évolution des Recettes :**

Celles-ci sont pour l'essentiel liées à l'évolution des dotations de l'Etat et de la fiscalité, qui représentent comme on l'a vu précédemment près de 80% des Recettes.

La progression encadrée et limitée de ces ressources nous oblige également à maîtriser les dépenses de fonctionnement qui ont tendance à progresser plus vite que les produits.

Cependant sur notre Commune une bonne maîtrise de nos dépenses permet d'éviter tout dérapage.

- **La Dotation Globale de Fonctionnement** (présentée ci-dessus pour un prévisionnel de **720 000 €**).

- **Le produit de la fiscalité directe** est estimé à : **2 610 000 €** La loi de finance a abouti à la création du Fonds de Péréquation des Recettes Fiscales intercommunales et communales (FPIC), dont l'objectif est de prélever et de redistribuer au sein du bloc communal (Communes et structures de coopération intercommunales à fiscalité propre) :

Prévu : 150M€ en 2012, 360 en 2013, 570 en 2014, 780 en 2015.

A compter de 2016, les ressources seraient fixées à 2% des recettes fiscales des communes et groupements. (Environ 1 milliard d'euros).

Dans ce dispositif de « péréquation horizontale », les services de la communauté urbaine de Lyon travaillent sur différents scénarios, la contribution du grand Lyon étant estimée à 4.5 M€ en 2012. Les communes devraient verser environ 6.5M€ en 2012 en fonction de leur richesse dans le bloc communal. (25M€ estimés pour 2015). (chiffres d'octobre , novembre 2011 non confirmés)

Les différents scénarios et modes de calculs posent encore des interrogations, notamment par rapport à leurs incidences sur les critères de la Dotation de Solidarité Communautaire. Il est donc prématuré de dire quelles seront les Commune contributrices ou bénéficiaires.

- **L'attribution de compensation** du Grand LYON liée à la **TPU** fixée à environ **875 000 €** constante depuis 2002.

- **Les différentes compensations de l'Etat sur la fiscalité** sont estimées à environ **120 000 €**.

- **La Dotation de Solidarité Communautaire** du Grand Lyon pour 2012 nous a été communiquée :

Rappel : 114 504 € en 2005,

74 779 € en 2006,

67 164 € en 2007,

60 311 € en 2008,

54 143 € en 2009,

48 623 € en 2010,

46 133 € en 2011,

**96 143 € en 2012**

Le nouveau mode de calcul et des mécanismes de solidarité du Grand Lyon fixe ce montant pour 2012. Mais si la prise en compte des données définitives devait donner lieu à un ajustement, celui-ci serait opéré en 2013 précise Le grand Lyon.

- **La Dotation de Solidarité rurale** est estimée à environ **41 000 €**  
(43 745 en 2008, 45.144 € en 2009, 43 478 € en 2010, 43 013 € en 2011)

- **Les droits additionnels aux droits de mutation** qui étaient estimés à 200 000 € en 2011 ont connu une progression exceptionnelle sur **2011 (289 862 €perçus)** dans la foulée de celle de 2010 montant à hauteur, voir supérieur à celui atteint en 2006.

Rappel :

2006 : 248 520 € ,

2007 : 241 847 € ,

2008 : 175 140 € ,

2009 : 115.779 € ,

2010 : 196 000 € ,

2011 : 289 862 €

Il est impossible de les calculer puisqu'ils dépendent des aléas du marché immobilier. Ce dernier est aussi dépendant des mesures fiscales favorables à l'acquisition qui étaient encore en place sur 2011. Une estimation **maximale de 200 000 €** a été retenue.

- **Les Revenus du Patrimoine** seront inscrits pour une valeur d'environ **160 000€**.(154 570 € en 2011)

- **Le Fonds Départemental de TP** de l'ordre de **5 000 €** a disparu en 2010 (Rappel : déjà 40 000 € perçus en moins depuis 2006 suite au mode de calcul lié à la population).

- **La participation de la CAFAL** au Contrat Enfance Jeunesse et au Relais d'Assistants Maternelles : environ **100 000 €**.

#### **b) l'évolution des Dépenses :**

L'esprit de la loi de finance vise à poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses publiques de fonctionnement des collectivités locales au même titre que celles de l'Etat. Malgré un souci constant de maîtriser les dépenses de fonctionnement, il sera difficile d'échapper à certaines contraintes.

**Les Dépenses de personnel** : (environ 48% à 50 % des dépenses de fonctionnement)

La progression des charges de personnel n'est pas toujours facile à estimer, elle est fonction de plusieurs critères que sont la revalorisation des salaires des fonctionnaires, l'effet de carrière, les effectifs...

Le point d'indice de la fonction publique ne devrait pas faire l'objet de revalorisation en 2012. Cette revalorisation est pratiquement gelée depuis juillet 2010.

Cependant il faut prendre en compte les récentes revalorisations du minimum de traitement (SMIC) et donc du bas de la grille des rémunérations des fonctionnaires, par ailleurs l'effet de carrière ou ce qu'on appelle le Glissement Vieillesse Technicité qui a une incidence sur la masse salariale du fait des avancements de grade et des promotions dont bénéficient les agents. Cet effet est d'autant plus marqué que l'âge moyen du personnel en place est élevé.

Il faut prendre également en compte, en dépenses supplémentaires, l'augmentation de certains taux de contribution patronale. (Taux IRCANTEC, ...)

#### **Autres Dépenses :**

La plupart des autres dépenses sont maîtrisées, en 2011 certaines ont pu être diminuées.

-Il faudra surveiller néanmoins l'évolution des dépenses d'**énergie** et de **carburants**. Nous nous sommes engagés dans une démarche de développement durable aussi bien au niveau des investissements qu'au niveau du fonctionnement La réalisation de la chaudière bois prévue en investissement se fera en 2012.

Des **produits d'entretien** plus respectueux de l'environnement sont commandés avec à l'appui une **formation des agents** en vue de mettre en place de **nouvelles techniques et procédures** d'entretien facilitées par **l'achat de matériel** mieux adaptés.

-On ne pourra pas échapper aux **réfections et réparations** régulières et incontournables du patrimoine communal qui vieillit (plus de 20 000 m2 de bâtiments).et sujet à des **maintenances** importantes et de plus en plus imposées par la réglementation, notamment dans les Etablissements Recevant du Public (ERP). (accessibilités, ascenseurs, désenfumage, plans d'évacuation...)

-d'autres dépenses importantes en direction de différentes composantes de la population sont soutenues et maintenues malgré le contexte :

- Pour octroyer des **subventions** notamment **aux associations locales** (environ 16% des dépenses de fonctionnement : 781 000 € en 2011.).

- Pour soutenir **l'action sociale du C.C.A.S.**: Activités du service Anim'âgés, aides diverses aux personnes en difficulté, portage de repas à domicile....

- Pour satisfaire aux demandes des **écoles** (personnel, mobilier, matériel, locaux, fournitures scolaires...).

- Pour financer des actions dans le cadre de la « **Politique de la Ville** » en direction des quartiers et des familles en difficulté en lien avec d'autres partenaires (Association des Centres Sociaux et Culturels, Département du Rhône, avec la nomination d'éducateurs de prévention spécialisés et la mise à disposition d'un local ; CAF, Préfecture ...).

- Pour assurer **la bonne marche des nombreux services publics** proposés aux habitants (restaurant scolaire, contrat éducatif local. Service des sports : piscine, stade, dojo, gymnases....Autres Services sociaux : Relais d'Assistants Maternelles, Maison de la Petite Enfance, Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant... ces 2 derniers services sont rattachés à l'association des Centres sociaux pour laquelle « les fiches budgétaires 2010 » élaborées par le Département des Centres Sociaux et transmises par la CAF, font apparaître un total de financement de la municipalité représentant 53% des produits, soit un financement par habitant de 116 € .

- Pour mettre en place avec d'autres partenaires, notamment les associations locales, des **actions d'animations** nombreuses et variées.

## **II) CONCERNANT LE BUDGET D'INVESTISSEMENT :**

### **a) Les dépenses**

Prévisions : environ 1 500 000 € de dépenses nouvelles réelles d'investissement, hors remboursement d'emprunt.

Compte tenu de ce qui a été dit précédemment et du contexte économique difficile, soulignons que notre effort d'investissement reste important.

Il représente une moyenne de 926 000 €/an sur 5 ans entre 2007 et 2011 alors que les recettes réelles hors emprunts sont de plus en plus difficiles à obtenir.

Nous rappelons que notre endettement a nettement progressé en 2009 et 2010 pour financer deux principaux investissements (la salle polyvalente Le Tabagnon et le stade en pelouse synthétique). La baisse de nos investissements sur 2011 est due principalement au report du projet chaufferie bois sur 2012 et de notre participation au Grand Lyon pour l'aménagement de la Place Leclerc, soit 332 000 €.

### **Principales opérations retenues pour 2012.**

-En matière de **développement urbain** en lien avec la population, l'étude engagée en 2011 par la Commune concernant l'aménagement urbain du Square Saint Exupéry va se poursuivre pour aboutir à des propositions d'aménagements sur plusieurs années, compte tenu des coûts importants que représente cette opération. Environ **200 000 €** de dépense sur 2012 sont prévus sous réserve des participations du Grand Lyon et de l'OPAC du Rhône.

-La dépense importante concernant la réalisation d'**1 chaudière bois**, de l'ordre de **400 000 €** est inscrite sur le budget 2012.

-La participation auprès du Grand Lyon pour **l'aménagement de balnes** quai JJ Rousseau : **100 000 €** plus un provisionnel à inscrire en cas de dépenses imprévues.

Les dépenses se font dans le sens du développement urbain au profit des habitants en privilégiant les aspects de valorisation et de sécurisation des sites et des bâtiments.

Pour ces derniers, cela concerne surtout la modernisation, la mise aux normes, en gardant à l'esprit les impératifs de développement durable et d'économies d'énergies.

### **b) Les recettes :**

Des recettes réelles d'investissement de l'ordre de 233 500 € sont estimées provenant :

- des subventions attendues sur les investissements 2012.

90 000 € de subvention de l'ADEME pour la chaudière bois.

86 000 € de subvention de la Région.

45 000 € de subvention du Département.

12 500 € de subvention restant à verser par la Fédération Française de Football.

- Le fonds de compensation de la TVA : 55 000 €. (2009 : 220 791 €, 2010 : 180 745 €).

## Encours de la dette et autofinancement :

Il faut maîtriser l'évolution de la dette. La Commune se doit de fixer un prévisionnel d'emprunt pour financer ses investissements sans aggraver sa capacité d'endettement.

L'évolution de la dette est la suivante entre 2006 et 2012.

ANNEES	CAPITAL RESTANT DU au 1 <sup>er</sup> janvier de l'exercice ou en cours	ANNUITES A PAYER En cours d'exercice
2006	1 967 386	335 104
2007	1 920 528	323 869
2008	1 934 302	346 586
2009	1 967 564	291 752
2010	2 052 513	286 179
2011	2 938 320	355 958
2012	2 680 340	359 707

L'annuité de la dette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement est à un niveau correct.

(Dans l'attente de l'adoption du CA, elle représente en 2012, environ 7% des dépenses réelles de fonctionnement).

Cependant avec la prudence qu'il faut avoir dans l'approche et l'interprétation des chiffres rappelons que sur cet exercice, **le taux de notre épargne brute\*** = épargne brute/Recettes réelles de fonctionnement serait de l'ordre de **8%**. Ce ratio exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

Ce taux reste modeste.

L'encours/ recettes réelles de fonctionnement serait de l'ordre de **50%**. (c'est en quelque sorte appréhender la capacité d'emprunt par rapport au total des ressources, or on connaît le fort degré d'inertie à la baisse des charges de fonctionnement du budget).

Ces 2 ratios sont en légère baisse par rapport à l'exercice précédent compte tenu qu'il n'y a pas eu de recours à l'emprunt sur l'exercice.

**Epargne brute\*** = excédent des recettes réelles de fonctionnement /dépenses réelles de fonctionnement.

Il faut donc observer notre capacité de désendettement =Encours de la dette/Epargne brute .Il sera nécessaire de prendre en compte les emprunts 2012. Cette unité de temps traduit en combien d'années la collectivité pourrait amortir la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut. Il est couramment admis qu'à partir de 12 ans on peut être dans une zone d'alerte. Il convient donc de surveiller de très près nos dépenses de fonctionnement afin de pouvoir dégager une épargne suffisante et limiter nos emprunts à hauteur de nos moyens.

Il est évident que plus la collectivité dégagera d'épargne, plus elle pourra continuer à s'endetter, puisqu'elle aura montré ainsi sa capacité à dimensionner sa dette à ses possibilités effectives de remboursement.

Le contexte de crise des finances publiques et la problématique du financement créent des incertitudes. Nous serons certains d'engager la totalité de nos investissements envisagés en ayant recours à l'emprunt que si les tensions des marchés financiers le permettent. Les contraintes actuelles de liquidités et de refinancement qui pèsent sur les banques entraînent une réduction de leurs capacités de financement du secteur public local, voir à se retirer totalement du marché. Cette situation peut aboutir à une insuffisance de financement pour couvrir les besoins de l'ensemble des collectivités. La tendance est à une hausse des taux proposés liés au renchérissement du coût de l'accès à la liquidité et à une réduction des durées de remboursement des nouveaux crédits.

## DEBAT

**N°2012-03 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**Rapporteur : M. de MONTCLOS**

Comme l'autorise l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire (et ses Adjoints par délégation) à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements qui suivent dans l'attente de l'adoption du budget.

- 1°) Objet : achat de planches d'appel pour compétition sportive  
La dépense sera inscrite : c/2188 Montant estimé : 530 € TTC
- 2°) Objet : achat de corbeilles pour aire de jeux multisports  
La dépense sera inscrite : c/2188 Montant estimé : 875 € TTC
- 3°) Objet : un store conducteur, toile screen M1 non feu pour l'accueil jeunes enfants aux Acacias  
La dépense sera inscrite : c/2313 Montant estimé : 520 € TTC
- 4°) Objet : Plaques pour urnes du columbarium  
La dépense sera inscrite : c/2188 Montant estimé : 700 € TTC
- 5°) Objet : travaux piscine  
La dépense sera inscrite : c/2313 Montant estimé : 5 000 € TTC
- 6°) Objet : balms  
La dépense sera inscrite : c/204 151 Montant estimé : 102 000 € TTC
- 7°) Objet : achat d'un souffleur pour espaces verts  
La dépense sera inscrite : c/2188 Montant estimé : 455 € TTC
- 8°) Objet : opération 120 : aménagement du square saint Exupéry, poursuite mission étude  
La dépense sera inscrite : c/2031 -120 Montant estimé : 2 700 € TTC
- 9°) Objet : commande et mise en place d'un digicode avec gâche électrique à la porte d'entrée de la Maison de la Petite Enfance :  
La dépense sera inscrite : c/231 Montant estimé : 595 € TTC
- 10°) Objet : étude de la structure de murs porteurs en vue de travaux à l'ancienne école des Etroits  
La dépense sera inscrite : c/2031 Montant estimé : 3 500 € TTC

**Décision du Conseil Municipal :**    **POUR**        :  
    **CONTRE**     :  
    **Abstention** :

---

**N°2012-04 : ACOMPTES DE SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AU C.C.A.S.**

**RAPPORTEUR : M. de MONTCLOS**

Comme les années précédentes, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir **accorder** un acompte sur les subventions annuelles 2011 de fonctionnement attribuées aux associations de la Commune et aux établissements publics communaux bénéficiant pour la plupart d'une subvention supérieure à 1 500 Euros.

Les propositions d'acomptes de subventions figurent dans le tableau suivant :

Associations	Acompte proposé	Article budgétaire	Montant total versé en 2011	Votes	Ne prennent pas part au vote :
A.C.S.C.	225 000	6574	604 140	P : C : A :	.../...





